

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 MARS

## Discussions ministérielles

Il paraît que cela va de plus en plus mal dans les réunions ministérielles. On s'en préoccupe autant que des explosions de dynamite.

M. Loubet, avec une modestie dont il faut lui savoir gré, dit le correspondant Ménalque, dépose dans le sein de ses amis les réflexions les plus douloureuses sur son insuffisance. « J'essaie vainement, dit M. Loubet, de mettre mes collègues d'accord ; à chaque conseil, les scènes les plus pénibles se renouvellent : si cela continue, je me verrai obligé de prendre la clef des champs ! »

Ces jérémiades viseraient surtout M. Bourgeois qui conspire secrètement contre MM. Roche, Develle, Cavaignac et Loubet. Le plan de l'Extrême-Gauche et de M. Bourgeois serait de mettre à la porte l'élément opportuniste et de remplacer ces messieurs par un brelan de radicaux.

Mais M. Loubet et ses coreligionnaires ne sont pas seuls en proie aux menaces des radicaux. M. Carnot branle au manche. MM. Pelléan, Clémenceau et leurs amis trouvent que la dynastie Carnot devient trop encombrante. Au dernier bal de l'Élysée, M. le Président de la République se montra flanqué de son fils, un jeune éphèbe de seize ans. Les purs se sont effarouchés de ce cérémonial, et l'ont trouvé de mauvais goût. Est-ce que le fils Carnot fait partie de la Constitution ? On trouvait déjà que M<sup>me</sup> Carnot jouait à la reine de France. Les intransigeants déclarent que pour couper court à cet abus, ils choisiront un célibataire. Mais lequel ? Désolé de ces intrigues, le pauvre Carnot se penche sur sa tige, et demande des consolations à Brugère.

Mais Brugère n'est-il pas lui-même fortement endommagé ? Le secrétaire de la Présidence a beau prodiguer les rubans rouges et les palmes académiques, comme l'armée des républicains qu'il n'a pas décorés dépasse en nombre celle des gens qu'il a comblés de faveurs, le flot des mécontents grossit de jour en jour. C'est ainsi que, dans une démocratie, la bienveillance, au lieu de subjuguier les âmes, les ulcère. Plus vous multipliez les témoignages de sympathie, plus vous suscitez d'implacables hostilités contre vous. Ah ! le gouvernement des républicains est fécond en inécomptes, et nous donne une bien triste idée de l'humanité.

Est-ce pour cela qu'un député républicain me tenait, continue le même correspondant, le langage que voici : « Pourquoi vos chefs ne profitent-ils pas mieux de nos fautes ? Ne savent-ils donc point que notre prestige décline de jour en jour ? Chaque semaine qui s'écoule vous assure pour les élections prochaines un député de plus ! Je sais tel département voisin de Paris, où tous les législateurs de gauche sont discrédités, vannés, usés jusqu'à la corde ! »

Ce député républicain me disait encore : « Depuis la chute de Constans, il s'est formé

dans le Parlement un parti qui n'a ni programme politique ni drapeau. Son seul objectif est de toucher la sportule la plus copieuse. Et comme ce parti est le plus remuant et le mieux outillé, le régime est, comme du temps de Boulanger, à la merci du premier prétendant venu. Sous l'Empire, les républicains avaient conquis une autorité morale très haute en se donnant comme les champions attitrés de la vertu. Aujourd'hui, cette réputation est à vau-l'eau. Tout le monde connaît nos vies et sait sur le bout du doigt nos vilenies. A propos de tel haut fonctionnaire qui a quitté dernièrement le pouvoir, ne disait-on pas encore, ces jours derniers, que ce dignitaire ne procurait de l'avancement qu'aux solliciteurs qui, avant de se retirer, prenaient le soin d'oublier sur la cheminée un portefeuille bourré de billets bleus ? Depuis le fameux munitionnaire Ouvrard, on n'avait jamais vu pareils procédés. »

Ainsi s'est lamenté cet excellent homme. Hélas ! j'ai eu le regret de ne pouvoir le consoler.

## A LA CHAMBRE

La série des explosions de dynamite continue et émeut péniblement tout le monde. Quelles mesures a prises le gouvernement pour rechercher les auteurs de ces monstrueux attentats et surtout pour en empêcher le renouvellement ? Quel emploi fait donc la préfecture de police des fonds secrets qui lui sont alloués ?

Telles sont les questions que M. Camille Dreyfus a posées au gouvernement dès l'ouverture de la séance du Palais-Bourbon.

Le président du conseil a répondu que la série d'attentats qui impressionnait douloureusement, en effet, le pays et tendait à ramener la barbarie en France était l'objet des vives préoccupations du gouvernement. Une loi de répression énergique allait être déposée. La préfecture de police avait rempli son devoir ; mais le personnel dont elle dispose aurait besoin d'être augmenté. Tous les moyens possibles étaient pris pour assurer la tranquillité des citoyens.

Plus difficile que son collègue Dreyfus, M. Marius Martin a jugé insuffisantes les explications données par M. Loubet. Il a demandé s'il ne serait pas préférable d'employer les fonds secrets à assurer la sécurité de Paris plutôt que de les affecter en grande partie à subventionner les journaux « bien pensants ». M. Dreyfus avait allégué qu'il ne serait point inutile peut-être de mieux surveiller le personnel de la préfecture de police. Cette insinuation était fort commentée.

Aussi M. Marius Martin a-t-il demandé à transformer la question en interpellation.

Le gouvernement, a dit le député de Paris, a d'autres moyens à sa disposition pour découvrir les auteurs des attentats. Il dispose d'un service spécial, celui de la sûreté générale, et peut-être ce service lui fournirait-il des indications précises.

M. Loubet, qui avait accepté le débat immédiat, a écarté la question des « fonds secrets ».

Si l'on veut m'interpeller sur leur emploi, je répondrai, dit-il, quand on le voudra. Actuellement je ferai remarquer que les attentats à la dynamite ne sont pas spécialement constatés à Paris et en France. Il ne faudrait point y attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent. Toutefois le gouvernement peut rassurer la Chambre et le pays. Toutes les mesures sont prises et il ne conviendrait pas de les dévoiler.

Après ces déclarations, M. Marius Martin s'est borné à exprimer l'espoir que le gouvernement serait plus heureux et pour découvrir les coupables et pour empêcher le renouvellement de nouveaux attentats.

## LA DYNAMITE A PARIS

La police est aux abois.

Hier, dès huit heures du matin, plusieurs commissaires de police sont venus chez le préfet et se sont longuement entretenus avec divers chefs de service au sujet des mesures à prendre pour arriver à mettre la main sur les auteurs des criminelles tentatives qui émeuvent l'opinion publique.

On paraît disposé à prendre des mesures extraordinaires, notamment à procéder à des perquisitions nombreuses chez tous les individus qui se sont signalés par leurs théories anarchistes. A la moindre velléité de résistance ou tentative de fuite, on arrêtera sans hésitation les révolutionnaires militants ou les gens ayant quelque accointance avec eux.

## A LA CASERNE LOBAU

L'avant-dernière nuit, à 4 h. 1/2, une formidable explosion mettait en émoi tout le quartier de l'Hôtel de Ville. Une bombe de dynamite venait d'éclater à la caserne Lobau.

C'est sur l'entablement de cette fenêtre, à cinq centimètres environ de l'angle gauche, que la cartouche de dynamite a été placée.

La détonation a été entendue jusqu'aux Tuileries.

La cartouche de dynamite a creusé dans l'entablement de la fenêtre un trou mesurant exactement onze centimètres.

Un des barreaux de la fenêtre, tout desscellé, traversant toute la salle, est allé retomber dans la cour en traversant une autre fenêtre.

De tous les carreaux de la caserne, est-il besoin de le dire, il n'en reste aucun.

Les vitraux de l'église Saint-Gervais, située en face de la caserne, ont également beaucoup souffert.

On évalue à 30,000 francs les dégâts causés dans cette église par l'explosion et à 3,000 fr. ceux de la caserne.

M. Giovanetti, le cantinier de la caserne Lobau, était navré hier matin.

Ce brave homme avait disposé toute la vaisselle pour le premier repas du lendemain, mauvaise précaution. Tout a été brisé, pulvérisé.

Heureusement, on le voit, tout se résume à des dégâts matériels.

Par contre, s'il y avait eu des soldats dans le réfectoire au moment de l'explosion, la plu-

part d'entre eux auraient été plus ou moins grièvement blessés.

## INFORMATIONS

## LES FOURNITURES MILITAIRES

M. de Freycinet fait dire par ses amis qu'il se résoudra, si on l'y oblige, à fournir des explications à la tribune sur les malversations commises au ministère de la guerre et dévoilées par les journaux ; ces irrégularités, d'ailleurs, s'empresse-t-on de déclarer dans l'entourage du ministre, n'auraient pas, de beaucoup s'en faut, la gravité qu'on s'est plu à leur attribuer.

On observe que depuis la chute de M. Constans, les attaques contre M. de Freycinet surgissent comme par enchantement.

L'interpellation de M. Laguerre sur « la Fouilleuse » sera discutée très probablement jeudi ou samedi.

Ce ne sont évidemment ni M. Loubet, ni M. Ricard qui se trouvent visés. Les ministres de l'intérieur et de la justice ne peuvent que décliner la responsabilité d'une grave affaire à laquelle M. de Freycinet, au titre d'ancien président du conseil, ne saurait se dérober.

## LA DYNAMITE

La question de la dynamite est à l'ordre du jour.

En présence des tentatives criminelles qui viennent de se succéder par la dynamite, le ministre de la justice a annoncé qu'il allait prendre l'initiative d'une proposition de loi édictant la peine de mort contre les attentats commis à l'aide de la dynamite. Certains députés avaient déjà pris les devants pour proposer des lois rigoureuses contre de pareils attentats.

On annonce en outre que le gouvernement va déposer un projet de loi tendant à réserver à l'Etat le monopole de la fabrication de la dynamite.

## M. VIETTE A FÉCAMP

Le nouveau ministre des travaux publics a inauguré dimanche les travaux du port.

La réception a eu lieu à l'Hôtel de Ville.

M. Viette a visité ensuite les bassins et les écoles.

Au banquet du soir, de nombreux toasts ont été portés. Le maire, en particulier, a demandé le rétablissement à Fécamp de l'école d'hydrographie supprimée en 1875, après cent trente ans d'existence.

Il a, en outre, annoncé que les délégués des chambres de commerce de la région et de la ville iront prochainement à Paris en vue d'appeler l'attention du gouvernement sur la situation créée par l'Espagne qui, en réponse à nos tarifs de douane, vient, en doublant ses droits d'entrée, de fermer la porte à un tiers de nos produits de pêche.

M. Viette a répondu aux toast du préfet et du maire.

« Les revendications de Fécamp, a-t-il dit, sont présentées avec toute la finesse normande ;



elles me paraissent fort raisonnables et j'y ferai volontiers droit dans la mesure du possible.

Je suis venu saluer les marins de Fécamp au nom de la République, dont la seule devise est la paix ; elle accueillera toutes les bonnes volontés. Je ne parle pas des hommes qui l'embrassent pour mieux l'étouffer, mais de ceux qui viennent loyalement à elle, prêts à la défendre.

Ce n'est pas étouffer la République que d'en réformer les lois, comme l'ont indiqué les cardinaux d'abord, et le Pape, avec plus d'autorité depuis, distinguant le gouvernement et les mauvaises lois.

On peut toujours attaquer les mauvaises lois, sous les gouvernements les plus légitimes.

## Tirages Financiers

### Obligations de Suez

Le numéro 252,007 gagne 150,000 francs.  
Les numéros 76,948 et 192,969 gagnent chacun 25,000 francs.

Les numéros 314,161 et 68,167 gagnent chacun 5,000 francs.

### Crédit foncier. — Bons à lots algériens de 1888

Le numéro 25,875 gagne 100,000 francs.  
Le numéro 120,472 gagne 5,000 francs.

## Chronique Locale

### ET DE L'OUEST

#### L'INCIDENT DE L'HOSPICE

La lettre de Madame la présidente Bodin, celle des administrateurs et la conférence de M. le Dr Bontemps nous apprennent, comme on l'a vu hier, que l'Hôpital s'est mis « gracieusement » à la disposition de l'Union des femmes de France, pour son installation, et que l'Union des femmes de France a « gracieusement » accepté.

« Comme en termes galants ces choses-là sont dites ! »

Nous, bonnes gens, nous nous étions figurés que l'Hôpital était le bien exclusif des pauvres, enfants, adultes, ou vieillards, que les gérants de ce bien, appelés administrateurs, n'ayant pas le droit d'en détourner de son emploi une parcelle, l'Union des femmes de France payait « gracieusement » son loyer, et généreusement. Et nous nous disions avec une certaine fierté : faire du bien et donner aux pauvres, même en payant son loyer, voilà une chose que les Femmes de France, en union on pas, pouvaient seules trouver « gracieusement ».

Il paraît que nous n'y étions pas du tout, puisqu'on nous informe que les choses se

passent tout autrement ; à savoir : que l'administration a bien voté il y a deux ans l'établissement, non encore actuellement réalisé, d'un service d'enfants, mais que cette brave administration est sous puissance de médecin, et d'un médecin « en chef », de qui relève en même temps l'Union des femmes de France. Le tout, nous l'espérons, d'une façon non pathologique.

C'est drôle !

Hier soir, vers 6 heures, a passé sur Saumur un orage complet, avec tonnerre, éclairs, pluie diluvienne et grêle.

Ce torrent n'a pas été de longue durée, mais il a transformé toutes les rues en rivières. En moins d'une demi-heure, le ciel ; s'est éclairci, la tempête a soufflé avec violence et a duré presque toute la nuit.

#### AUX « ANONYMES »

Rappelons encore une fois à nos lecteurs que nous ne tenons aucun compte des communications anonymes qui nous sont envoyées. Nous les prions donc de mettre leur nom et leur adresse à la suite du pseudonyme qu'ils choisissent.

Jamais, à moins d'une autorisation expresse, nous ne dévoilons le nom des auteurs de ces communications. Mais il nous est utile de le connaître pour pouvoir, en cas de besoin, prendre auprès de nos correspondants des renseignements complémentaires.

Ce matin encore, un correspondant anonyme nous a adressé une lettre à l'occasion de l'incident de l'Hospice et des réflexions du docteur Bontemps.

Nous ne pouvons la reproduire, mais affirmons que notre correspondant anonyme est dans l'erreur : le fait qu'il conteste est exact.

Hier, M. Combier, maire de la ville de Saumur, conduisait à l'autel, en l'église de la Madeleine, à Paris, sa fille ainée, M<sup>lle</sup> Jeanne-Berthe-Louise.

M<sup>lle</sup> Combier a épousé M. Gérard, lieutenant au 3<sup>e</sup> hussards, à Lyon, précédemment à l'École de cavalerie de Saumur.

La distillerie a été fermée hier à cette occasion, et les ouvriers qui fabriquent en notre ville l'excellent élixir Combier ont festoyé des largesses de leur patron, l'heureux père de la gracieuse épousée.

Le *Courrier* n'est pas content, mais pas du tout. Nous l'avons mis en colère. Il rage et vomit contre l'*Echo Saumurois* une forte dose de son intarissable bile anti-cléricale. C'est assez pour prouver que nous étions dans le vrai.

## Etat civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 13 mars. — Germaine-Marie Robin, rue de l'Hôtel-Dieu ; — Madeleine-Gabrielle-Marie-Augustine Rebondy, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 14. — Madeleine-Marie Coyat, rue de l'Hospice.

Le 15. — Eugène Herculin, rue de la Fidélité.

### LES TARIFS DES BAGAGES ET DES MARCHANDISES

Nous avons analysé le nouveau tarif du transport des voyageurs sur les chemins de fer, tarif qui sera mis en vigueur à partir du 4<sup>e</sup> avril prochain.

Le tarif des bagages et des marchandises transportés à grande vitesse sera également modifié à partir de la même date.

En ce qui concerne les marchandises surtout, le nouveau tarif comporte sur l'ancien de notables réductions.

Nous résumons ci-après ces nouvelles dispositions :

**Bagages.** — Les excédents de bagages sont taxés ainsi qu'il suit :

De 0 à 40 kilogrammes par tonne et par kilomètre, impôt compris, 50 c.

Au-dessus de 40 kilogrammes, par tonne et par kilomètre, impôt compris, 40 c.

Ce dernier prix est appliqué aux excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

La perception des prix est effectuée :

De 0 à 5 kilogrammes inclusivement, par fraction indivisible de 5 kilogrammes.

Au-dessus de 5 kilogrammes jusqu'à 10 kilogrammes inclusivement, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Au-dessus de 10 kilogrammes par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le minimum de la perception est fixé à 10 c. par expédition, frais de chargement et de déchargement compris.

**Articles de messagerie.** — Les articles de messagerie et marchandises à grande vitesse sont taxés sans distinction de nature, en tant qu'ils ne contiennent pas de finances, valeurs ou objets d'art, pour lesquels il existe un tarif *ad valorem*, d'après les bases suivantes :

1<sup>o</sup> Expédition d'un poids ne dépassant pas 40 kil. par tonne et par kilomètre.

Jusqu'à 200 kil., 35 c.

Pour chaque kilomètre en excédent : de 200 à 300 kil., 32 c. ; de 300 à 400 kil., 31 c. ; de 400 à 800 kil., 30 c. ; de 800 à 1,000 kil., 28 c. ; au-delà de 1,000 kil., 25 c.

En aucun cas, la taxe ne pourra être supérieure à celle d'une expédition pesant plus de 40 kil.

2<sup>o</sup> Expédition d'un poids pesant plus de 40 kil.

Jusqu'à 400 kil., 32 c.

Pour chaque kilomètre en excédent : de 100 à 300 kil., 30 c. ; de 300 à 500 kil., 28 c. ; de 500 à 600 kil., 26 c. ; de 600 à 700 kil., 24 c. ; de 700 à 800 kil., 22 c. ; de 800 à 900 kil., 20 c. ; de 900 à 1,000 kil., 18 c. ; de 1,000 à 1,100 kil., 16 c. ; au-delà de 1,100 kil., 14 c.

La perception des prix fixés à l'article précédent est effectuée :

De 0 à 5 kilogrammes inclusivement, par fraction indivisible de 5 kilogrammes ;

Au-dessus de 5 kilogrammes jusqu'à 10 kilogrammes inclusivement, par fraction indivisible de 10 kilogrammes ;

Au-dessus de 10 kilogrammes, par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, la taxe d'une expédition ne peut être inférieure à 40 c., frais de chargement et de déchargement compris.

**Denrées.** — Les expéditions de denrées alimentaires d'un poids ne dépassant pas 40 kil., transportées à grande vitesse sont taxées aux prix et conditions fixés pour les articles de messagerie.

Toutefois, les expéditions de plus de 40 kil., jouissent du tarif réduit ci-après :

Jusqu'à 400 kil., 0,244.

Par chaque kilomètre en excédent : de 100 à 300 kil., 0,244 ; de 300 à 500 kil., 0,21 ; de 500 à 600 kil., 0,195 ; de 600 à 700 kil., 0,188 ; de 700 à 800 kil., 0,165 ; de 800 à 900 kil., 0,154 ; de 900 à 1,000 kil., 0,135 ; de 1,000 à 1,100 kil., 0,124 ; au-delà de 1,100 kil., 0,105.

**Manutention.** — Il est perçu pour la manutention (chargement et déchargement) des bagages, articles de messagerie, marchandises, denrées et lait, un droit de 4 fr. 50 par tonne.

La perception a lieu par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Sont exempts de tout droit de manutention :

1<sup>o</sup> Les expéditions pesant moins de 40 kil. ;

2<sup>o</sup> Les articles taxés à la valeur ;

3<sup>o</sup> Les chiens.

**Voitures.** — Les prix à percevoir pour le transport des voitures à la vitesse des trains de voyageurs sont ainsi fixés :

Voitures à deux ou quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur, par voiture et par kilomètres, 40 c. ;

Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc., par voiture et par kilomètres, 50 c.

Deux personnes peuvent, sans supplément de prix, voyager dans les voitures à une banquette et trois dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc. ; les voyageurs excédent ce nombre payent les prix des places de deuxième classe.

### LE

## FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Première Partie : Le Crime du Père

III — AU LAPIN QUI FUME

(Suite)

Le bien et le mal se heurtaient dans la tête de Claude Vincent, mais le mal devait triompher, car il avait en Séverin Billou un puissant acolyte.

Séverin vit bien que Claude hésitait encore ; il remplit de nouveau le verre de son complice et poursuivit :

— Tu comprends donc qu'il est impossible de laisser la femme dans la situation où elle se trouve, et ton fils, sans état, abandonné à lui-même.

— Jacques sera un bon ouvrier.

— Raison de plus pour faire quelque chose pour lui.

— Tu as raison. Et combien penses-tu qu'il y ait dans cette caisse ?

Billou s'approcha de Claude et lui dit tout bas :

— Cinquante mille francs !

Claude tressaillit et ferma les yeux malgré lui.

En ce moment la porte s'ouvrit et Jacques apparut sur le seuil.

En apercevant l'enfant, les deux hommes se levèrent ensemble comme mus par un même ressort.

Claude se crut épié et surveillé.

Billou plissa le front et eut un mauvais sourire ; mais il reprit sa place en faisant signe à Claude de ne pas faire de bruit.

Jacques avança résolument vers les deux hommes.

La marchande, éveillée, leva la tête et aperçut l'enfant.

— Donne un verre, dit Jacques.

La maîtresse du *Lapin qui fume* s'empressa d'obtempérer à ce désir.

Vincent dit alors à son fils :

— Que viens-tu faire ici ? que veux-tu ?

— Rien, répondit Jacques ; tu veux que j'apprenne à boire, et je suis venu trinquer avec toi.

Billou s'empressa de verser du vin à l'en-

fant et lui dit :

— Bien, mon ami, tu seras digne de ton père.

Claude restait sombre.

— Et ta mère ? fit-il avec effort.

— Maman va mieux, je l'ai aidée à se coucher, elle dort.

— As-tu remarqué si elle est malade, depuis quelque temps ?

— Mère n'est pas malade, dit Jacques.

— Comment, elle n'est pas malade ?

— Non, elle est triste à cause du chagrin qu'elle a.

— Quel chagrin ?

Jacques ne répondit pas à cette question, il continua :

— Et puis, autre chose !

— Quelle chose ? voyons, parle.

Billou souriait attentif.

— Je veux que tu me dises tout, repartit Claude. Ta mère se plaint de moi, n'est-ce pas ?

Jacques fit un signe de tête.

— Elle dit que je ne lui donne pas d'argent.

Nouveau signe.

— Elle a faim, peut-être... fit Claude à voix

basse.

— C'est-à-dire, reprit Jacques, que l'argent qu'elle gagne, elle le dépense pour moi, afin que je mange mon content ; elle prend le reste pour elle... quand il y en a.

— Qu'est-ce que je disais ? hasarda Billou.

Les yeux de Claude étaient rouges, comme si le sang devait en sortir.

Deux larmes brûlantes s'en échappèrent.

En une seconde, il sonda le précipice qui s'était creusé entre sa vie d'autrefois et celle d'aujourd'hui.

Ce souvenir, qui aurait dû le sauver, acheta de le perdre.

Revenir au bien par la porte honnête, c'était long et difficile. Une catastrophe était inévitable.

— C'est pour me dire cela que tu es venu ? demanda-t-il à son fils.

— Non, dit Jacques, mais pour te dire que je peux et je veux gagner ma vie. A partir de demain, je travaillerai.

— Où et à quoi ?

— Demain matin, j'irai avec toi à l'usine ; je veux être forgeron.

— Bravo ! s'écria Billou, sans laisser à



**Pompes funèbres.** — Les voitures des pompes funèbres renfermant un ou plusieurs cercueils sont transportées aux mêmes prix et conditions que les voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes expédiées à la vitesse des trains de voyageurs.

Chaque cercueil confié à la Compagnie pour être expédié par un train omnibus ou mixte est transporté dans un compartiment isolé au prix de 50 c. par kilomètre.

Chaque cercueil confié à la Compagnie pour être expédié par train express est transporté dans une voiture spéciale au prix de 1 fr. par kilomètre.

Les personnes qui accompagnent un cercueil isolé montent dans les voitures de la Compagnie et payent les places qu'elles occupent.

**Animaux.** — Les prix à percevoir pour le transport des animaux à la vitesse des trains de voyageurs sont ainsi fixés :

Bœufs, vaches, laureaux, chevaux, mulets, ânes, poulains, bêtes de trait, par tête et par kilomètre, 16 c.;

Veaux et porcs, par tête et par kilomètre, 6 cent.;

Moutons, brébis, agneaux et chèvres, par tête et par kilomètre, 3 c.

Les personnes qui accompagnent des animaux montent dans les voitures de la Compagnie et payent les places qu'elles occupent.

Les frais de manutention (chargement et déchargement) des voitures, des cercueils et des animaux ne subissent pas de modifications.

#### OU PASSE NOTRE ARGENT

Contribuables, mes frères, voulez-vous savoir comment les ministres républicains gaspillent notre argent ?

Lisez ce que raconte à ce sujet un organe républicain :

« Nous parlions hier, dit un confrère radical, des faveurs distribuées par M. Etienne avant son départ.

» M. Constans a aussi son contingent.

» Voici un aperçu des legs de ce testateur à ses créatures au ministère de l'Intérieur :

» Le fils du directeur de la Roquette, M. Beauquesne, a vu s'embler ses appointements portés de 3,200 à 5,000 fr.

» Un jeune homme du nom de Leneveu — ayant deux ans de présence et des appointements de 4,800 fr. — a été élevé, par un arrêté *in extremis*, à 3,200 fr.

» Le sieur Lesourd, de 4,000 fr., passe à 4,500 fr.

» Maurice Guillot a vu ses appointements élevés de 2,800 à 4,000.

» Jouhant, simple expéditionnaire, saute de 2,700 à 3,500.

» Reigné est porté de 3,200 à 4,000.

» Berthaut, secrétaire de l'ex-directeur de

la Sûreté générale, est bombardé de 2,800 à 4,000, avec le titre de rédacteur principal. C'est le fils d'une des plus encombrantes nullités du Conseil d'Etat.

» Dupas, attaché au cabinet du même Cazelles, est moins favorisé : de 3,600, il passe à 4,000 seulement. »

C'est ainsi que nos maîtres emploient l'argent des contribuables ; mais ils n'ont pas le sou pour améliorer la maigre pension de pauvres diables qui ont consacré leur vie au service du pays.

#### TERRIBLE CHUTE DE CHEVAL

On écrit de Chartres :

« Samedi, au cours d'une manœuvre à cheval au manège du 13<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, la monture du maréchal-des-logis Monchovaut s'est emballée. Le cavalier, projeté contre la muraille, a eu le crâne fracassé.

» Monchovaut est mort douze heures après.

» Il était âgé de vingt-six ans et allait être admis à l'Ecole de Saumur.

» Il était originaire de Vincennes. »

#### LE SOLEIL EN MARS.

La direction de notre équateur passe par le centre du Soleil et l'équinoxe a lieu le 20 mars, à 3 heures du matin, en avance de près d'un jour sur l'an dernier où l'équinoxe a eu lieu le 20 mars, à 10 heures du soir. Cela tient à ce que dans cette année 1892 le mois de février a un jour de plus.

Ce n'est pas le jour précis de l'équinoxe que la durée de la nuit est égale à celle du jour, comme on le croit généralement. Cela n'arriverait que si la Terre n'avait point d'atmosphère. L'air qui nous environne relève un peu les astres dans le ciel, en sorte que le Soleil apparaît un peu plus tôt et disparaît un peu plus tard que si nous n'avions pas d'atmosphère. Réellement, le 20 mars 1892, on aura le Soleil en vue depuis 6 heures 4 minutes du matin jusqu'à 6 heures 12 du soir, c'est à dire pendant 12 heures 8 minutes, et ce sera déjà le 18 mars que nous aurons le Soleil sur l'horizon de 6 heures 8 du matin à 6 heures 9 du soir, c'est à dire pendant à peu près 12 heures. Ainsi la nuit du 20 mars ne durera que 44 heures 52 minutes, ou 16 minutes de moins que la journée.

#### MORTE DANS LE TRAIN

Lundi soir, sur la ligne de Ligré à Richelieu, une dame habitant Tours, qui venait de passer la journée avec ses enfants, est morte subitement dans le train.

La mort a été occasionnée, dit-on, par la rupture d'un anévrisme.

Les chantiers de la Loire construisent un torpilleur dont la vitesse n'a encore été atteinte dans aucune marine du globe et dont la

construction devra être terminée en novembre prochain.

Ce navire s'appellera *Le Corsaire*. Il aura 50 mètres de longueur, déplacera 130 tonnes et pour filer « 25 nœuds et demi » à l'heure.

Son armement consistera en deux tubes lance-torpilles et deux canons de 37 millimètres à tir rapide.

#### BOURSE DE PARIS

Du 15 Mars 1892

3 0/0 . . . . .	96 80
3 0/0 nouveau . . . . .	95 90
3 0/0 amortissable . . . . .	97 50
4 1/2 . . . . .	105 15

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 mars 1892.

L'ensemble du marché est un peu plus lourd par suite de la faiblesse de certains fonds étrangers en raison des livraisons prévues en liquidation de quinzaine qui commencent aujourd'hui. Le 3 0/0 ancien reste à 96.75 ; le nouveau à 95.87 et le 4 1/2 à 105.22.

La baisse est surtout sensible sur l'Italien qui reste à 87.05 en perte de près d'un franc sur hier. On parle de crise ministérielle et le change Italien monte au-dessus de 105. L'Extérieure toujours offerte cote 56 0/16, la crise ministérielle considérée comme inévitable devra marquer un mouvement de reprise que le découvert rendra plus violente.

Le 3 0/0 Portugais quoique affecté par la faiblesse des autres fonds se maintient à 26 3/8.

Les Fonds Russes ont faibli sur la nouvelle des embarras d'une importante maison de Saint-Petersbourg.

Les sociétés opposent à toutes les influences pessimistes résultant de la défaillance de certains fonds étrangers, une résistance remarquable.

La Banque de France se maintient à 4,340. Le Crédit Foncier reste à 4,196, la Banque de Paris à 608, le Crédit Lyonnais qui reporte à l'exercice suivant 2,178,679, après avoir distribué 30 fr. pour 1891, est à 766. La Société Générale reste à 471.25. Le Comptoir d'Escompte est en perte de 8 fr. à 477. L'action Immeubles de France a des demandes à 455.

Les actionnaires de la Société Le Crédit sont convoqués le 31 mars en assemblée générale. Les Chemins Economiques valent 403 fr.

#### La Banque V<sup>e</sup> LAMBERT et Fils

A l'honneur de prévenir le public qu'elle a créé un Guichet Spécial pour la réception des Ordres de Bourse qui seront exécutés sans Commission.

#### PAIEMENT DE COUPONS sans frais

La Banque se tient à la disposition de ses Clients pour leur fournir des Renseignements utiles et très désintéressés.



**LE GRESHAM** fondé à Londres en 1844  
 2<sup>e</sup> d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854  
 Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.  
**RENTES VIAGÈRES** payables sans frais  
 Sommes payées 30 Juin 90 : 234 Millions 800.000 f.  
 Assurances proposées 30 Juin 90 : Un milliard 666.812.655 f.  
 Prospectus et renseignements gratuits et franco  
 à Paris, dans les bureaux de la U<sup>e</sup>, 30, r. de Provence

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre, à Saumur.

## Dernières Nouvelles

Paris, 16 mars, 12 h. 20 soir.

En exécution des ordres donnés par le préfet de police et les mandats du juge d'instruction, des perquisitions ont été faites chez trente-cinq anarchistes.

Cinq ont déjà été arrêtés.

Les perquisitions continuent.

La Préfecture de police refuse jusqu'à présent de divulguer les noms des individus arrêtés.

HAVAS.

**SIROP ET PÂTE DE REGNAULD**  
 — 70 ans de succès —  
 Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.  
 Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph<sup>ias</sup>.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
 MAISON  
**P. ANDRIEUX**  
 COMPOTES DE FRUITS CONSERVÉS AU SIROP  
 Le flacon depuis 1 fr. 40  
**Fruits glacés extra assortis**  
 Le 1/2 kil. 2 fr.  
 CONFITURES FINES ET GELEÉ  
 Garantis purs fruits et sucre,  
 le pot de terre, 1 fr.  
 En pot de 500 gr. et de kil., le 1/2 kil. 0,90  
**BAISSE DE PRIX**  
 Sur les CAFÉS et CONSERVES

**GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE**  
 Et Alcoolat composé  
 De **A. RIVAUD**  
 Chimiste breveté, à SAUMUR  
 Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.  
 L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le  *pityriasis*  (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.  
 Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
 Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Claude le temps de la réflexion ; le petit a raison.

Et, lançant à Vincent un coup d'œil significatif, il ajouta :

— Demain, tout s'arrangera, et pour le mieux encore. C'est moi qui me charge de voir le contre-maitre. Eh! la mère, un litre, s'il vous plaît ; il faut fêter les bonnes résolutions.

Le litre arriva, et Billou remplit les verres. Cette fois il versait plus dans celui de Jacques que dans celui de son père.

Il avait son idée.

Claude était suffisamment échauffé pour se laisser conduire par son complice, mais il fallait aussi le ménager, car, s'il buvait trop, on risquait de faire avorter l'affaire. D'un autre côté, Séverin était trop rusé pour croire un seul mot de ce qu'avait dit Jacques. L'enfant avait suivi leurs traces et ce n'était pas pour boire ; puisqu'il était veuu, il fallait s'en débarrasser à tout prix. L'ivresse était un moyen.

C'était d'ailleurs le seul pratique pour le moment.

Le litre fut bientôt vide, et Billou en redemanda un autre que l'hôtesse s'empressa d'apporter pour reprendre son somme interrompu.

La conversation languissait, lorsque Jacques, qui avait pris un journal sur la table, se mit à dire tout à coup :

— Tiens, celui qui a assassiné la femme d'Epinay, vous savez, il y a six mois...

— Oui ; après ?... fit Billou.

— Eh bien, il est condamné à mort !

Claude fit un brusque mouvement.

— Il avait volé, dit-il d'une voix sourde.

— Oui, reprit Jacques ; il avait pénétré chez la vieille par le jardin. Il dit lui-même qu'il ne voulait que prendre l'argent. Une fois entré, la bonne femme a entendu du bruit, elle a crié au secours ! Alors, se voyant pris, il lui a serré la gorge pour la faire taire et il lui a cassé la tête d'un coup de marteau.

Claude pâlisait à vue d'œil.

— Tais-toi, fit-il à son fils, je n'aime pas ces histoires-là.

— Bon, qu'est-ce que ça fait ? reprit tranquillement Billou ; il a tué et il a été assez bête pour se faire prendre : il n'a que ce qu'il mérite.

— Un autre y serait pris comme lui, dit Claude.

— Allons donc ! fit Billou.

Et, changeant la conversation, qui prenait

une mauvaise tournure pour ses projets :

— Laisse ton journal, petit, dit-il ; et, puisque tu es venu pour apprendre à trinquer, à ta santé !

On choqua les verres, et le contenu disparut d'un seul coup.

Onze heures sonnèrent.

Jacques n'avait jamais bu beaucoup de vin, il ignorait les effets de l'ivresse ; et, comme il percevait nettement les sons, qu'il distinguait clairement les objets, il était loin de supposer que sa raison chancelât.

Le vin qu'il avait bu au dîner, surchargé par celui du cabaret, commençait à danser dans son cerveau.

Un dernier litre vint parachever l'ouvrage de Billou.

A onze heures un quart, Jacques sentit comme une lourdeur à la tête ; il s'accouda sur la table, et cinq minutes après un ronflement sonore vint affirmer qu'il n'y avait plus rien à craindre de lui.

Alors Billou se leva.

— Partons, dit-il, il est l'heure.

— Et Jacques ? fit Claude.

— Jacques est bien ici ; il en a pour jusqu'à demain matin, ne le réveillons pas.

Il alla au comptoir et tira la marchande par la manche.

— Chère Madame, dit-il, voici les quatre litres à seize, plus vingt sous pour le coucher de cet enfant. Nous sommes de Paris, et il est impossible de le porter jusque-là. Demain matin il viendra nous retrouver. Je vous remercie d'avance.

— Pauvre petit, fit la marchande, il a donc beaucoup bu ?

— Non, seulement il n'en a pas l'habitude.

Et Billou sortit avec Claude, laissant la marchande fermer sa boutique.

(A suivre.)

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 17 mars 1892: *La Traviata* et *Miss Hélyett*.

Calino, qui vient de s'engager, va prendre congé de son oncle.

— Et dans quel régiment t'es-tu engagé ? lui dit celui-ci.

— Dans le 16<sup>e</sup> de ligne ; mon père est au 15<sup>e</sup>, de cette façon je serai tout près de lui.



**Concordat Jean Amy**

Par ordre de M. le Juge-commissaire de la liquidation du sieur Jean Amy, négociant en vins à Saint-Cyr-en-Bourg, et conformément à l'article 504 du Code de commerce, sont invités à se présenter en la chambre du conseil du Tribunal de commerce à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.  
(208) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, et de M<sup>e</sup> PINOCHEAU, notaire à Bressuire (Deux-Sèvres).

**VENTE**

Aux enchères publiques EN UN SEUL LOT DE

**MAGASINS DE DÉPÔTS**

ET DE DEUX MAISONS Situés rue du Gaz, à Bressuire (Deux-Sèvres).

L'ADJUDICATION aura lieu le JUDI 14 AVRIL 1892, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINOCHEAU, notaire à Bressuire, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue des Basses-Perrières (Maine-et-Loire).

Agissant au nom et comme liquidateur judiciaire de la société ayant existé entre MM. Jules et Michel Ecot, banquiers à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) ;

2<sup>o</sup> M. Jules Ecot, banquier, demeurant à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

Il sera procédé, le jeudi quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PINOCHEAU, notaire à Bressuire (Deux-Sèvres), à la vente aux enchères publiques, en un seul lot, de l'immeuble ci-après désigné.

**DÉSIGNATION**  
LOT UNIQUE

Ville de Bressuire (Deux-Sèvres)

Un corps de bâtiment, situé aux portes de Bressuire, près l'Usine à Gaz et la Gare des marchandises, rue du Gaz, consistant en des magasins de dépôts entourant une cour, et comprenant onze magasins, écuries, fenils, serre-bois ; et deux maisons à l'entrée de la cour, composées l'une de deux chambres basses et l'autre de quatre chambres basses ;

Le tout constitue des bâtiments entourant une cour rectangulaire, ayant à un bout une fosse à fumier et des latrines, tenant dans l'ensemble à M. Girard, des autres à la rue Girard et à celle du Gaz.

Revenu annuel approximatif : 1,845 fr.

Mise à prix : dix mille francs, ci. 10,000

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PINOCHEAU, notaire à Bressuire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3<sup>o</sup> A M. DOUSSAIN, liquidateur à Saumur, rue des Basses-Perrières (Maine-et-Loire).

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné. Saumur, le quinze mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze, 1<sup>o</sup> 00. Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

**DAME** sérieuse demande placée de dame de compagnie ou gérance.

S'adresser au bureau du journal.

Commune de Martigné-Briand

**A AFFERMER**

Par Adjudication

Le dimanche 10 avril 1892, à une heure et demie du soir

**L'ÉTABLISSEMENT DES Eaux Minérales de Jouannet**

Pour visiter et prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Secrétariat de la Mairie.

**A LOUER**

POUR LA S<sup>t</sup>-JEAN PROCHAINE

**UNE MAISON**

Rue de la Chouetterie,

Composée d'un salon, d'une salle à manger avec office, d'une lingerie, 4 chambre à coucher, une remise, une écurie, et un grand-jardin.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A LOUER**

Au Pont-Fouchard

**MAISON**

AVEC VASTES JARDINS

S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

**A VENDRE**

**JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ**

Située au Pont-Fouchard

Maison 5 pièces, jardin, vigne, arbres fruitiers, 3 bassins

S'adresser à M<sup>lle</sup> JAGOT, rue d'Orléans, 76.

M. VERCELLETO prévient sa clientèle qu'à partir de ce jour, il aura DES OUVRIERS SPECIAUX pour les travaux en mosaïque et ciment.

On trouvera dans ses ateliers, rue de Poitiers, 34, à Saumur, des échantillons en tous genres et à des prix très modérés.

**Chambre Garnie à Louer**

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

**A céder à Angers**

Bonne et importante Maison d'épicerie avec SPÉCIALITÉ de FROMAGES et SALAISONS. — Gros et détail.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

**Maison avec beau Jardin**

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

M. LÉON MALECOT demande de suite, UN APPRENTI pour la Mercerie.

A VENDRE Jolie collection de Timbres-Poste S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, demande un second clerc.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

**A CÉDER**

Pour entrer en jouissance de suite

UN

**Grand Magasin de Modes**

Et Confections

Situé à Saumur, rue de la Tonnelle, n<sup>o</sup> 28

S'adresser, pour traiter :

A Mesdemoiselles LEMARIÉ, qui l'exploitent, et à M. LUDOVIC PROUST, leur liquidateur judiciaire.

**A LOUER**

**APPARTEMENT**

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 49, rue de la Tonnelle. (112)



**COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER**

1<sup>res</sup> MÉDAILLES D'OR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES de 1878 et 1889

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY

PARIS Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Capisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N<sup>o</sup> 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

**CABINET D'APPLICATION**

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**Epicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT ET FILS**

Conserves supérieures de la Maison AMIEUX

Petits Pois moyens,	1/2 boîte	50	la boîte	0,80
Petits Pois très fins,	—	80	—	1,35
Haricots verts moyens,	—	50	—	0,80
Haricots verts très fins,	—	80	—	1,35
Cèpes au naturel,	—	90	—	1,70

Fâtés de foies gras et de gibiers truffés

Camembert double crème, 0,60 ; extra, la boîte, 0,75

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

**LÉON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,